REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES MINES
Secrétariat Général aux Mines

DIRECTION DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT MINIER

Kinshasa, 11 JUIN 2026

Transmis copie pour information à :
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines ;
- Monsieur le Secrétaire Général aux Mines ;
- Monsieur le Directeur Général de la Société CM MINING SARLU ;
- Monsieur le Directeur Général de la société CIMENTERIE DE LUKALA SA

(Tous) **à Kinshasa/Gombe**

N/Réf : DPEM/252/ASL/2026

V/Réf : CAMI/DG/049/2026
du 02/06/2026

Objet : Transmission du dossier de cession totale du l'AECP n°9838 de la Société CM MINING SARLU
Accusé de réception

A Monsieur le Directeur Général
du Cadastre Minier
à Kinshasa/Gombe

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre dont référence et objet repris en exergue ; et vous en remercie.

Y faisant suite, je recommande à la société CM MINING SARLU, en sa qualité de cédante, de prendre des dispositions utiles pour entrer en contact avec mes services, en vue de préparer un audit environnemental in situ ; et ce, conformément aux dispositions des articles 182, 185, 186 du Code minier, ainsi que 379 bis et 405 du Règlement minier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma franche collaboration.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO * SECRETARIAT GENERAL * DIRECTION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MINIER « DPEM » MINISTERE DES MINES

AMISI SATUGHOMBO Léon
Directeur Chef de Service

Adresse : Avenue de la Justice n° 230 / Commune de la GOMBE
Email : dpemsecretariat@gmail.com
Site : République Démocratique du Congo

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES MINES
Secrétariat Général aux Mines

DIRECTION DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT MINIER

Kinshasa, 11 1 JUIN 2026

Transmis copie pour information à :
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines ;
- Monsieur le Secrétaire Général aux Mines ;
- Monsieur le Directeur Général de la Société CM MINING SARLU ;
- Monsieur le Directeur Général de la société CIMENTERIE DE LUKALA SA

(Tous) **à Kinshasa/Gombe**

N/Réf : DPEM/252/ASL/2026

V/Réf : CAMI/DG/049/2026
du 02/06/2026

Objet : Transmission du dossier de cession totale du l'AECP n°9838 de la Société CM MINING SARLU
Accusé de réception

A Monsieur le Directeur Général
du Cadastre Minier
à Kinshasa/Gombe

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre dont référence et objet repris en exergue ; et vous en remercie.

Y faisant suite, je recommande à la société CM MINING SARLU, en sa qualité de cédante, de prendre des dispositions utiles pour entrer en contact avec mes services, en vue de préparer un audit environnemental in situ ; et ce, conformément aux dispositions des articles 182, 185, 186 du Code minier, ainsi que 379 bis et 405 du Règlement minier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma franche collaboration.

AMISI SATUGHOMBO Léon
Directeur Chef de Service

Adresse : Avenue de la Justice n° 239 / Commune de la GOMBE
Email : dpemsecretariat@gmail.com
Kinshasa/ République Démocratique du Congo

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES MINES
Secrétariat Général aux Mines

DIRECTION DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT MINIER

Kinshasa, 11 JUIN 2026

AUT-06151

Ministère des Mines
16/06/2026

N/Réf : DPEM/252/ASL/2026

V/Réf : CAMI/DG/049/2026
du 02/06/2026

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SECRETARIAT GENERAL AUX MINES
DIRECTION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MINIER
16 JUN 2026
N° D'ENREG : 6048 HEURE :
PAR : Yolandi

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines ;
- Monsieur le Secrétaire Général aux Mines ;
- Monsieur le Directeur Général de la Société CM MINING SARLU ;
- Monsieur le Directeur Général de la société CIMENTERIE DE LUKALA SA

(Tous) à **Kinshasa/Gombe**

Objet : Transmission du dossier de cession totale du l'AECP n°9838 de la Société CM MINING SARLU
Accusé de réception

A Monsieur le Directeur Général
du Cadastre Minier
à **Kinshasa/Gombe**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER
Reçu le : 15 JUN 2026
Par : Lasalu Vera
N°d'enregistrement : 02877
Paraphe :

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre dont référence et objet repris en exergue ; et vous en remercie.

Y faisant suite, je recommande à la société CM MINING SARLU, en sa qualité de cédante, de prendre des dispositions utiles pour entrer en contact avec mes services, en vue de préparer un audit environnemental in situ ; et ce, conformément aux dispositions des articles 182, 185, 186 du Code minier, ainsi que 379 bis et 405 du Règlement minier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma franche collaboration.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MINIER
« DPEM »
MINISTERE DES MINES

MISI SATUGHOMBO Léon
Directeur Chef de Service

Adresse : Avenue de la Justice n° 238 / Commune de la GOMBE
Email : dpemsecretariat@gmail.com
Kinshasa – République Démocratique du Congo

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES MINES
Secrétariat Général aux Mines

DIRECTION DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT MINIER

Kinshasa, le 10 AOUT 2026

COTATION D'EXPERTISE RELATIVE A L'AUDIT *IN SITU* de l'AECP N°9838 DE LA SOCIETE CIMENTERIE DE LUKALA SA cédant à la SOCIETE CM MINING SARLU

Conformément aux articles 182 bis point 2 et 185 du Code Minier et 379 bis du Décret N° 18/024 du 08 juin 2018, modifiant et complétant le Décret N°038/2003 du 26 Mars 2003 portant Règlement Minier, une équipe de 02 Experts de la DPEM est constituée pour constater *in situ*, à charge du Cédant, la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de réhabilitation prévues dans le plan environnemental approuvé.

Item	Libellé	Quantité	Unité	Taux (USD)	Jour	Total (USD)
1.	**Expert Sur terrain**	03	Prs	200	05	3.000
2.	**Travaux de bureau & Rapport** - Elaboration du rapport	1 Site	1 Rapport	12.000	-	12.000
3.	**Déplacement sur site** - Frais de déplacement	1	Jeep			*A charge de la société*
4.	**Transport : par véhicule (Kin-Lukala et Retour)**	02	Prs			*A charge de la société*
5.	**Hôtel et restauration**	02	prs			*A charge de la société*
6.	**Consommation de terrain, kit médical et équipement** Gillet, Imperméable et Take a way					*A charge de la Société*
	Total cotation					**15.000**

Nous disons : Quinze mille dollars américains.

Mosito-Loimo
Chef de Division

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MINIER
« DPEM »
MINISTERE DES MINES